



Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d'autorisation ou une modification d'autorisation touchant l'exploitation d'un établissement industriel assujéti au *Programme de réduction des rejets industriels*. Il concerne donc uniquement les établissements industriels visés à l'article 0.1 du *Règlement relatif à l'exploitation d'établissements industriels* (chapitre Q-2, r. 5) et pour lesquels l'exploitation est notamment soumise à une autorisation en vertu du paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 22 et de l'article 31.10 de la Loi.

À noter qu'est considéré faire partie d'un même établissement industriel visé à l'article 0.1 du *Règlement relatif à l'exploitation d'établissements industriels*, l'ensemble des activités exercées dans le cadre de l'exploitation de cet établissement. Cependant, les renseignements visant les travaux d'aménagement de l'établissement industriel doivent être fournis dans les autres formulaires correspondant au secteur d'activité visé.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelé la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement relatif à l'exploitation d'établissements industriels](#) (chapitre Q-2, r. 5) - ci-après appelé le REEI

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Programme de réduction des rejets industriels](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité d'exploitation de tourbe sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire **Identification des activités et des impacts du projet** et de remplir les formulaires associés.

Activités complémentaires à l'activité d'exploitation d'un établissement industriel visé par le Programme de réduction des rejets industriels	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al.1 (2) LQE
Gestion des eaux pluviales (exemple : bassin de stockage des eaux de précipitation avec surverse au fossé)	art. 22 al.1 (3) LQE
Traitement des eaux usées de procédés et traitement des eaux sanitaires	art. 22 al.1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques	art. 22 al.1 (4) LQE
Traitement, valorisation et stockage de matières résiduelles dangereuses (exemples : résidus de la production d'huile, médicaments, gélules, concentrés et autres dérivés du cannabis, huiles usées, etc.)	art. 22 al.1 (5) LQE

Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants dans l'atmosphère (exemples : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al.1 (6) LQE
Activité minière (exemples : travaux d'aménagement pour l'extraction et le traitement de minerai ou l'aménagement d'aires d'accumulation de résidus miniers)	art. 22 al.1 (10) LQE
Autre activité susceptible de modifier la qualité de l'environnement (exemples : construction et travaux d'aménagement d'un établissement industriel).	art. 22 al.2 LQE

1. Description de l'activité

1.1 Nature des activités

1.1.1 Décrivez la nature des activités industrielles principales, secondaires et connexes que le demandeur prévoit exercer dans le cadre de l'exploitation de l'établissement industriel visé par la présente demande.

L'activité industrielle principale correspond à l'ensemble des opérations réalisées selon la raison d'être de l'établissement. C'est l'activité à laquelle est associée la plus grande valeur ajoutée selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN). L'activité secondaire se définit comme toute activité de nature économique (qui génère un autre produit que le produit principal) qui est directement liée à l'activité principale, mais qui pourrait être exécutée sur un autre lieu ou qui est de caractère facultatif. La description des activités industrielles connexes visées, activités de service ou des activités effectuées en soutien à l'activité principale (entretien, atelier, garage, installations portuaires, terminaux ferroviaires) doit se limiter à un inventaire sommaire.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.2 Description des équipements et des installations

1.2.1 Fournissez un ou des plans d'aménagement permettant de situer l'ensemble des infrastructures de l'établissement industriel nécessaires à l'exploitation de celui-ci (art.17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Note : Ces plans doivent permettre de localiser notamment :

- les bâtiments des différents secteurs de production;
- les lieux de dépôt définitif;
- les bassins de traitement;
- les aires d'entreposage intérieures;
- les principales conduites et principaux fossés, etc.

Document : _____ Section : _____

1.3 Caractéristiques techniques et opérationnelles

1.3.1 Joignez un schéma général de procédé (art. 60 al.1 (2) REAFIE).

Le schéma présentera une description détaillée des procédés et indiquera les principaux courants d'entrée et de sortie (intrants et extrants) pour les équipements ou les opérations. Il s'agit de montrer les étapes que subit la matière première à partir de son entrée dans l'établissement jusqu'au produit final, en notant les principaux endroits à l'origine des rejets dans l'eau, des émissions dans l'atmosphère ou de production de matières résiduelles.

Document : _____ Section : _____

1.3.2 Décrivez toutes les étapes du ou des procédés (parcours du début à la fin, avec les intrants requis et les extrants générés) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.3.3 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez les renseignements sur les intrants utilisés dans les procédés qui sont susceptibles de devenir ou de générer un contaminant dans l'environnement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si des fiches signalétiques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : _____ Section : _____

1.3.4 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez la description de tous les produits, sous-produits et extrants, et les capacités maximales¹ de production/ transformation/ extraction quotidienne et annuelle (art. 17 al.1 (1) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.3.5 Au besoin, ajouter des commentaires et des précisions additionnelles.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.4 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.4.1 Indiquez la date de début prévue de l'exploitation de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Calendrier

1.5 Exploitation de l'activité

1.5.1 Indiquez la capacité maximale¹ de production quotidienne (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir la réponse.

(Nbre de caractères = 200)

1.5.2 Indiquez la capacité maximale¹ de production annuelle (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir la réponse.

(Nbre de caractères = 200)

1.6 Effluents intermédiaires

1.6.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, détaillez les informations demandées pour tous les effluents intermédiaires (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.7 Activités d'assainissement

1.7.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 6, fournissez une liste et une description sommaire des activités d'assainissement que le demandeur est en train d'accomplir ou se propose

d'accomplir, ainsi que des précisions sur les objectifs, les calendriers et l'état d'avancement de ces activités art. 60 al.1 (1) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

2. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 de REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

2.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état,
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

2.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)** :

- toute situation comprenant le rejet d'un effluent : eaux de procédés, eaux résiduelles, eaux pluviales, etc.

La description de ces rejets et de ces mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle doit être décrite dans ce formulaire.

2.1.2 Rejets atmosphériques

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Rejets atmosphériques** :

- sources d'émission fixes ou diffuses de particules, de gaz, mais aussi des odeurs.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants dans l'atmosphère ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

Le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques. Le RAA contient également des exigences concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

2.1.3 Eaux de surface, eaux souterraines et sols

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surface, eaux souterraines et sols** :

- gestion de neiges usées sur le site de l'établissement;
- activités de préparation de terrain (remblais, déblais);
- toute autre activité susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines ou des sols;
- toute autre activités susceptible d'avoir un impact sur les eaux de surface.

2.1.4 Bruit

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Bruit** :

- les aires de circulation;
- les bruits d'impacts;
- les équipements de ventilation;
- etc.

Les sources d'émission de bruit, les mesures d'atténuation et les mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle doivent être décrites dans ce formulaire.

2.1.5 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- des perturbations de la faune et de la flore;
- des vibrations;
- de la pollution lumineuse;
- etc.

2.1 Exigences réglementaires

L'article 60 du REAFIE demande des schémas par secteur et par volet environnemental qui apporteront des précisions quant aux activités industrielles exercées par l'établissement industriel et aideront à comprendre les intrants et les extrants de chaque procédé de manière à mieux cibler notamment les points de rejets à l'environnement. Ces schémas devront contenir également les points d'échantillonnage et de mesure.

2.2.1 **Schémas – Eaux usées et prélèvements d'eau (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants :

- tous les points d'alimentation en eau;
- tous les points de rejet dans l'environnement et dans un réseau d'égout;
- les points de rejet intermédiaires;
- les points de mesure et de contrôle;
- les systèmes de traitement d'eaux usées ou des eaux d'alimentation;
- les cours d'eau récepteurs.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

Document : _____ Section : _____

2.2.2 **Schéma d'écoulement des eaux (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Joignez un schéma d'écoulement des eaux indiquant les opérations ou les activités qui génèrent des eaux usées et les systèmes de traitement, de mesure et de contrôle des effluents. La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

Document : _____ Section : _____

2.2.3 **Schémas – Émissions atmosphériques (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Joignez un document comprenant un schéma ou plusieurs schémas identifiants :

- tous les points d'émission dans l'atmosphère (avec ou sans équipement d'épuration) reliés au procédé et les points de transfert et d'entreposage extérieurs;
- tous les équipements de surveillance ou les mesures de contrôle des émissions;
- tous les découpages de procédés, lorsqu'applicables.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

Document : _____ Section : _____

2.2.4 **Des mesures d'atténuation, de contrôle ou de suivi du bruit, des vibrations ou des ondes sismiques sont-elles présentes sur le site de l'établissement industriel (art. 18 REAFIE)?**

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.2.6.

2.2.5 **Schémas - Bruit et ondes sismiques (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Si vous avez répondu Oui la question 2.2.4, joignez un document comprenant un schéma ou plusieurs schémas identifiant :

- la localisation approximative de mesures d'atténuation;
- les points de mesure du bruit et les équipements de mesure et de contrôle identifiés dans les tableaux qui suivent;
- les points de mesure et de contrôle des ondes sismiques et des vibrations.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

2.2.6 **Schémas - Matières résiduelles et résidus miniers² (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants :

- les lieux de dépôt définitif d'entreposage de matières dangereuses résiduelles et de matières résiduelles non dangereuses;
- les aires d'accumulation des résidus miniers² gérés par l'établissement, le cas échéant;
- les lieux d'entreposage des matières premières de remplacement et des combustibles de substitution;
- les lieux d'entreposage de neiges usées.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

2.2.7 **Schémas - Milieux récepteurs (art. 60 al.1 (2) REAFIE)**

Joignez un document comprenant un ou plusieurs schémas identifiants :

- les stations de mesure de la qualité de l'air ambiant;
- les stations de mesure d'eaux de surface;
- les puits d'observation des eaux souterraines, les piézomètres;
- les stations de prélèvement des bio-indicateurs.

La numérotation de chacun des points doit être identique à celle qui est utilisée dans les tableaux de la présente demande.

3. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

3.1 **Programme de contrôle des eaux souterraines**

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation.

À noter que si votre projet comprend une activité industrielle ou commerciale appartenant à l'une des catégories énumérées à l'annexe IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (chapitre Q-2, r. 37) et qu'une installation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine ou à la transformation alimentaire se trouve à moins de 1 km à l'aval hydraulique du terrain concerné, vous devez fournir un programme de contrôle des eaux souterraines afin d'assurer le respect des exigences du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*.

3.2 **Matières résiduelles non dangereuses**

L'information relative aux matières résiduelles non dangereuses générées par l'exploitation de l'établissement industriel doit être fournie dans le formulaire général **Description du projet**.

S'il s'agit d'une exploitation minière, les informations du Tableau 1 d'identification des aires d'accumulation de résidus miniers² doivent être fournies avec la demande (voir Formulaire d'activité- Activités minières, section 1.2.4)

3.3 **Matières dangereuses résiduelles**

L'information relative aux matières résiduelles dangereuses doit être fournie dans le formulaire **Matières dangereuses résiduelles**.

Tous les points d'entreposage ou de dépôt de matières résiduelles dangereuses reçues et gérées par l'établissement devront être décrits dans ce formulaire.

4. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

4.1 Les services d'un professionnel³ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire?

Oui Non

4.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel³ ou personne compétente concerné.

Document : _____ Section : _____

5. Lexique

¹ **capacité maximale** : capacité maximale théorique qui pourrait être atteinte dans des conditions optimales d'opération et avec une pleine utilisation des ressources matérielles et techniques.

² **résidus miniers** : toute substance solide ou liquide, à l'exception de l'effluent final, rejetée par l'extraction, la préparation, l'enrichissement et la séparation d'un minerai, y compris les boues et les poussières résultant du traitement ou de l'épuration des eaux usées minières⁶ ou des émissions atmosphériques. Sont considérées comme des résidus miniers, les scories et les boues, y compris les boues d'épuration, rejetées lors du traitement utilisant majoritairement un minerai ou un minerai enrichi ou concentré par pyrométallurgie ou hydrométallurgie ou par extraction électrolytique. Sont également considérés comme des résidus miniers, les substances rejetées lors de l'extraction d'une substance commercialisable à partir d'un résidu minier et qui correspondent à celles qui sont déjà définies aux deux premiers alinéas. (Annexe 1 de la [Directive 019 sur l'industrie minière](#)).

³ **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

6. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.3.3 : Intrants utilisés

Intrants (matières premières, additifs, etc.)	Description de l'utilisation	Consommation	
		Unité/jour	Unité/an
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.3.3.</i>			

Modèle 2 – Question 1.3.4 : Description des produits, sous-produits et extrants

Produits, sous-produits et extrants	Vendu, intégré ou Vendu intégré	Capacité maximale de production/transformation/ extraction	
		Unité/jour	Unité/an
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.3.4.</i>			

Modèle 3 – Question 1.6.1 : Effluents intermédiaires

N° (Identification du point de rejet ou du point de mesure par un numéro attribué par le demandeur et qui se trouve sur le ou les schémas demandés à la section 3.2.1. et 3.2.2)	Localisation (coordonnées géographiques NAD 83)	Description de l'effluent intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> Type : eaux de procédés, eaux de ruissellement, eaux sanitaires, etc. Description : source de l'effluent et point de rejet Débit (m³/jour) : continu ou intermittent, mesuré vs estimé Contaminants générés 	Description du système d'épuration / capacité : <ul style="list-style-type: none"> Type et capacité Contaminants traités Efficacité du traitement 	Suivi : <ul style="list-style-type: none"> Type Fréquence Échantillon instantané ou échantillon composé
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.6.1.</i>				

Modèle 4 – Question 1.7.1 : Activités d'assainissement

Activité d'assainissement projetée ou en cours de réalisation	Objectifs	Calendrier de réalisation		État d'avancement (% de réalisation des activités)
		Date de début	Date de fin	
<i>Reproduire ce tableau et préciser le nom du document et la section à la question 1.7.1.</i>				